

Communiqué Fédéral du 25 février 2021 Organisation des championnats

Cher(e)s Président(e)s de Club

Les décisions gouvernementales et les recommandations actuelles du Ministère des sports liées à la crise sanitaire, ne nous permettent pas d'organiser normalement notre activité sportive. Le comité directeur de la FFVRC ainsi que les présidents de ligues se sont réunis pour définir la possibilité de réaliser des compétitions.

Les modalités d'organisation sont les suivantes :

Championnat de Ligue :

Le club organisateur doit **IMPERATIVEMENT** obtenir l'accord de la Mairie et de la Préfecture dont il dépend. Aucune course ne peut être réalisée sans ces accords écrits. Les présidents de ligue et la Fédération sont à disposition des clubs pour les aider à constituer le dossier de demande de course. Le dossier doit être détaillé (circulation des pilotes, nombre, absence de public, marquage des tables, mesures sanitaires, etc...) et fourni à votre mairie. Vous pouvez également vous aider du protocole sanitaire : guide de bonne pratique FFVRC 17/01/2021 pour réaliser cette demande.

En cas d'interdiction, le club devra se rapprocher de son président de ligue afin d'étudier au mieux la possibilité de report de cette course.

Le couvre-feu doit être respecté (18h00) : Une dérogation pour commencer les courses plus tôt (8h00 les qualifications) peut être accordée sur demande auprès des responsables fédéraux ou président de ligue concerné (dans la mesure du possible privilégier les catégories électriques en début de timing pour limiter les nuisances sonores).

En fonction du protocole sanitaire, le nombre de pilotes peut être inférieur au nombre préconisé dans le règlement général Auto RC France, de même que le nombre de pilotes dans les qualifications et/ou pré-finales/finales.

Championnats de France :

Les conditions d'organisation sont les mêmes que celles des championnats de ligue. L'autorisation écrite de la préfecture/sous-préfecture et celle de la mairie restent obligatoires et doivent être obtenues par le club.

D'ores et déjà, l'ensemble des championnats de France prévus les 12/14 mars 2021 est reporté aux 2/4 juillet 2021.

Les autres championnats de France sont maintenus dans l'attente des différentes autorisations administratives et des règles gouvernementales qui pourraient intervenir. En cas de refus des autorités compétentes, il sera étudié avec le responsable fédéral et le club, la meilleure solution (report, annulation, ...). L'annulation ou le report doit être prévu au moins 20 jours avant la date du championnat de France.

Nous vous communiquerons régulièrement les décisions concernant nos différents championnats.

Sportivement,

Le Comité Fédéral